

dégât faist à Monsieur de La Vie, advocat général dans sa maison de la parçisse de Pessac, dont le dommage revient à plus de 6.000 livres".

La "maison presbiteralle" avait été <sup>également</sup> ~~entièrement~~ pillé et saccagée.

Les soldats du duc d'Epéron ne s'étaient pas contentés de se conduire en vandales; ils avaient aussi commis des atrocités incroyables. On en jugera par les détails ci-après contenus dans le rapport du commissaire député:

"De plus lesdits gens de guerre ont exigé des pauvres habitants presque tout l'argent et choses précieuses qu'ils avoient cachés, se servant pour cest effect des tortures, bracelets, cordillons, feu et de toutes autres sortes d'instrumens que le démon pouvoit inventer;

"ont de leur mouvement tué un homme de sang-froid, ont forssé et viollé plusieurs femmes et filles, et mesme des femmes âgées de quatre vingts ans, malades dans leurs lits; et eussent entièrement achevé de perdre et ruiner le tout tant des biens de corps que d'honneurs sans la fuite desdits habitants les uns dans le ~~bois~~ bois et les autres dans la lande; outre les choses susdites, ils ont encore souffert beaucoup pour n'avoir la dite année dernière pu cultiver leurs biens ni ramasser leurs fruits.

» Signé: Pétoire, prestre et vicaire de Pessac;  
» Jean Nogey, Pierre Desmirac, Gaillard" (1) (6).<sup>11</sup>

On conviendra que les troupes du duc d'Epéron avaient singulièrement dépassé la mesure. Ils ne se fussent pas plus mal



comportés en pays conquis.

Encore un mot sur l'affaire de Cayac.

Les paysans réfugiés dans le prieuré <sup>attendaient</sup> ~~leurs adversaires~~ ~~leurs adversaires~~. Les premiers cavaliers qui se présentèrent ne tardèrent pas à rouler au bas de leur monture. Le duc d'Epéron s'avança lui-même et fut visé. Le commandant des rebelles fit dévier l'arme et grâce à son geste le gouverneur de la Guienne ne fut pas atteint.

Cependant, faute de munitions, les assiégés durent capituler. Le duc d'Epéron entra dans le prieuré et fit "pendre et étrangler" le chef des insurgés, à qui il devait précisément d'avoir la vie sauve.

Le duc avait autant de conscience que ses troupes au cours de leur traversée de Pessac et autres lieux circonvoisins.

— Messire Alphonse de Ligier, "abbé de Caignote, au diocèse de Dax" avait une chapelle à Lormont et un banc dans l'église de Pessac. Il était d'ailleurs "seigneur de la maison noble de la Salle de Leura, dans la paroisse de Pessac".

Dame Elizabeth Dunoyer, veuve de messire Jacques Léon de Lavergne, chevalier, vicomte de Guilleragues, propriétaire de la maison noble de Sainte-Marie de Belair, s'appropriâ le banc de l'abbé de Ligier. A propos de ce banc, en 1707, il y eut contestation entre la veuve Dunoyer et l'abbé de Caignote. L'affaire prit une telle ampleur qu'on dut la soumettre à l'appréciation des domaines. (1)

(1) - Archives départementales. série C. 4111



26 décembre 1713.- On enregistre un refus de sépulture ecclésiastique à un individu mort "sans avoir fait ses pâques"; il est enseveli aux Arrestieux, lieu de son décès. (f) 8

- La confrérie de Notre-Dame élevait de la volaille pour en tirer quelque bénéfice! D'après le registre de cette confrérie une paire de poulets se vendait 16 sols en 1734 et 15 sols en 1735.

Où est ce temps ?

27 Novembre 1735.- Prestation de serment par Catherine Ramond, "élue sage-femme par les femmes de la paroisse".

- La commune de Pessac a compté plusieurs centenaires. Autrefois, comme aujourd'hui, les humains ayant atteint un siècle d'existence étaient l'objet de la curiosité publique; vers eux <sup>vont</sup> ~~allient~~ la sympathie et les hommages de leurs contemporains  
*Transcrivons ici l'acte de décès d'une Pessacaise centenaire :*

- "L'an mil sept cent quarante et le second de janvier Jeanne Arnaud âgée de cent ans est décédée à la tuilerie de M. Thibaut; a été inhumée dans le cimetière de la paroisse le 3 dudit, en présence de Jean Bernède et de Jean Forcace qui n'ont su signer. En foy de ce

"Ravigne, curé." (f)

- En septembre 1744, Mac-Mahon, vicaire, prêtre délégué, a signé plusieurs actes sur le registre paroissial, en l'absence du curé.

- Le 18 janvier 1752 a lieu en l'église Saint-Martin le mariage de Pierre Miquau avec Gabrielle Laufferte. En regard



de l'acte, sur la marge du registre paroissial, il est écrit que l'épouse a "été dotée par messieurs les jurats de la ville de Bordeaux de la somme de 50 livres à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne".

La même surprise agréable est faite par les édiles bordelais à Jeanne Gonfser qui se maria aussi à Pessac quelques jours plus tard le 29 janvier, avec Léonard Castex.

Cinquante livres ou cinquante francs, c'était une somme à l'époque. Gabrielle Laufferte et Jeanne Gonfser durent se féliciter de s'être mariées au moment de la venue au monde du duc de Bourgogne (†).

- L'empereur d'Allemagne, Joseph II, frère de Marie Antoinette, arriva à Bordeaux le 24 juin 1777; il voyageait incognito sous le nom de comte de Falkenstein.

"Il partit de Bordeaux le 3 juillet après avoir été examiner les landes jusques sur le bassin de La Teste" (†)

Joseph II traversa naturellement Pessac où personne d'ailleurs ne pouvait se douter de sa présence.

1787-1789.- Dans les états relatifs à la capitulation des bourgeois de la ville de Bordeaux et faubourgs pour les années 1787-1789, il est question "d'une demande en décharge et réduction" présentée par le sieur Villemur qui avait défriché à ses frais deux cents journaux de lande, dans la paroisse de Pessac. La demande avait été examinée et satisfaction donnée à l'intéressé.

---

(1) - Un fils de Louis XV

(2) - Bernadau: "Annales" p. 231



17 mai 1792.- Les autorités bordelaises écrivent "aux officiers municipaux de Pessac pour les informer que la garde nationale désire s'exercer dans un camp qu'elle se propose de former sur la lande d'Haut-Brion, pour samedi et dimanche".

- Mars 1793.- Le bruit s'était répandu que les habitants des campagnes voisines de Bordeaux, mécontents de l'augmentation du prix du pain avaient formé le projet de se réunir et de marcher contre la ville. On avait cité, entre autres communes, celle de Pessac.

Le maire de Pessac, s'étant renseigné, se rendit au conseil général de Bordeaux pour ~~lui en faire~~<sup>le déclarer</sup> que les habitants de Pessac, bien loin d'être entrés dans quelques complots, étaient au contraire prêts à voler au secours de la ville de Bordeaux et à se porter partout où leurs services pourraient lui être utiles.

Cette déclaration excita les vifs applaudissements du conseil général qui "remercia le maire de Pessac de l'offre généreuse de sa commune."

- Le 8 mars, le procureur de la commune écrit au procureur-sindic en l'informant que la générale battra à 3 heures et à 4 heures et que la garde nationale se postera sur les divers points que le commandant de la place avait indiqués; s'il y avait des malintentionnés, ils trouveraient à qui parler. Cependant le procureur ajoutait: "J'espère que nous serons plus tranquilles que nous ne devions le croire". En ce qui concerne les campagnes, nous avons eu la satisfaction de recevoir une députation de Pessac qui est venue nous assurer "que jamais les habitants



de cette commune n'auraient eu des intentions hostiles contre les Bordelais; ils nous offrent, au contraire, leurs bras..."

- 12 vendémiaire an V - Roborel est président de l'administration municipale du canton de Pessac; Lacoste agent municipal; Poujeau, Boirie, membres.

- 13 prairial, an VI - On prévient le département que des individus infiniment suspects à la police se rassemblaient régulièrement dans diverses maisons situées à Pessac et à Mérignac.

On écrit au département au sujet des maisons sur lesquelles le Bureau central devait exercer le droit de police. Au nombre de ces maisons était celle "qui s'était instituée "Monplaisir" située dans la commune de Pessac" (†).

- 22 floréal, an VII - On appelle l'attention du commissaire du directoire près le canton de Pessac "sur l'observation de la loi du 17 thermidor défendant de travailler les jours de decadi" (‡).

- An VIII - Lacoste est président de l'administration du canton de Pessac; Monnerie, adjoint, Poujeau, maire provisoire.

- Napoléon Ier, partant pour les guerres d'Espagne, fit son entrée à Bordeaux le 4 avril 1808. Le 9 avril, vers quatre heures de l'après-midi, l'empereur partit en promenade à cheval escorté par sa garde d'honneur. Il suivit le chemin de Pessac,

---

(†) - Inventaire sommaire de la période révolutionnaire. Tome II  
p. 187-188

(‡) - Inventaire sommaire de la période révolutionnaire, Tomme I  
p. 229



s'intéressant aux vignobles bordant cette route, gagna le bourg de Pessac, puis se rendit à Talence et rentra à Bordeaux par la route de Bayonne.

Napoléon était alors dans toute sa gloire. Sanglé dans sa redingote grise et coiffé du chapeau légendaire, il était parfaitement reconnaissable. Les Pessacais savaient que l'empereur était l'hôte de Bordeaux; quelle surprise, quelle émotion pour ceux d'entre eux qui étant sortis de chez eux pour leurs affaires, aperçurent soudain sur le territoire de leur commune le vainqueur d'Austerlitz!

- 1850 (5 septembre) - Un bureau de bienfaisance est institué à Pessac, en vertu d'un arrêté préfectoral du 27 août 1850. Il est ainsi composé: MM. Pomade, maire, président; Lasserre, curé; Dejeann, juge de paix; Faure, greffier; Dulong, et Inard, conseillers municipaux.

Pour alimenter la caisse on décide d'établir un droit sur les deux salles de bal existant dans la commune. Une somme de cinquante centimes par séance sera donc prélevée par les soir du maire.

La commission du bureau de bienfaisance "croit devoir réduire à cette somme le droit créé au profit des pauvres par les lois du 7 frimaire et du 8 thermidor an V, en raison de ce que ce droit n'a point encore été perçu à Pessac; mais elle se réserve d'en augmenter le chiffre, s'il y a lieu, pour les années suivantes".

La commission décide, en outre, de faire effectuer des



collectes à domicile.

Enfin, dorénavant tous les baladins et saltimbanques qui viendront exercer leur industrie dans la commune ne seront autorisés à donner leurs représentations qu'après avoir versé la rétribution due aux indigents".

- Le 10 février 1856, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Rivereau, maire, vote à l'unanimité l'adresse suivante "à S.M. l'Empereur pour la bienheureuse naissance de l'héritier du trône:

"Sire,

"Interprète des sentiments de dévouement et de reconnaissance de la commune de Pessac, le conseil municipal vient déposer aux pieds de votre Majesté le témoignage de sa vive allégresse pour le nouveau gage que la Providence vient d'accorder à la France. Puisse ce prince, que nous acclamons avec amour, s'inspirer des nobles traditions du nom qu'il portera! Puisse ce nom rayonner à jamais sur les destinées de notre pays.

"Nous avons l'honneur d'être, Sire,

de votre Majesté,

les très humbles et très respectueux serviteurs". (†)

- 28 janvier 1858 - La commission administrative du bureau de bienfaisance de Pessac se réunit à la mairie, en séance ordinaire; sur la proposition du maire, M. Rivereau, l'adresse suivante est votée à l'unanimité:

---

(†) - Registre des procès-verbaux du Conseil municipal.



"A Sa Majesté l'empereur Napoléon III,

"Sire,

"La commission administrative du Bureau de bienfaisance de la commune de Pessac, chef-lieu de canton, vient, à l'occasion de l'affreux attentat auquel votre Majesté et l'Impératrice avez si miraculeusement échappé; après avoir remercié Dieu de vous avoir couverts de sa puissante protection, prie votre Majesté d'agréer pour elle, l'Impératrice et le prince impérial, ses sentiments d'affection et l'hommage de son profond et respectueux dévouement".

- 8 novembre 1863 - Jean-Fortuné Couture, nommé maire de Pessac, en remplacement de Rivereau, démissionnaire, est appelé à prêter le serment prescrit par la Constitution.

Rivereau donne lecture de la formule du serment:

"Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'empereur". [Sur l'invitation faite par l'ancien maire, Jean Fortuné Couture lève la main droite et dit "Je le jure!" Il prend aussitôt possession de ses fonctions.

- Fin mai 1866 - Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, sénateur inamovible, se rend à Pessac pour la solennité de la confirmation. Il est reçu à l'entrée du bourg par le maire entouré des membres du conseil municipal et des notables. La population accueille avec enthousiasme le grand prélat qu'était Mgr Donnet. Un trône avait été installé à l'occasion de sa venue à Pessac. La fabrique régla le 31 mai l'ouvrier qui



15/ avait procédé à ce travail (1)

- 9 août 1868.- On s'occupait depuis longtemps déjà de la construction d'une nouvelle mairie. M. Lafargue, architecte à Bordeaux, avait été pressenti à ce sujet.

M. Lafargue présenta un plan qui fut examiné par le conseil municipal, dans sa séance du 9 août 1868. Ce plan fut adopté, sauf quelques rectifications.

La mairie était édiflée avant 1870. La façade est formée de deux pavillons à fronton triangulaire, élevés d'un étage, encadrant une galerie supportée par deux colonnes doriques.

Les armoiries de Pessac sont gravées entre les deux pavillons; elles montrent un écu barré avec, dans la partie gauche, des pampres de vignes et dans la partie droite un bois de pins (les richesses agricoles et forestières de la contrée). Une couronne surmonte l'écu encadré par cette devise latine: "in me sanitas et robur" (en moi la santé et la force)

- Le 13 juin 1925, le conseil municipal de Pessac accepte un don de la famille Lemoine consistant en un portrait de M. Herman Lemoine, l'ancien maire, et deux tableaux représentant le blason de la commune.

- 23 octobre 1870.- Le gouvernement doit recourir à un emprunt pour servir à la défense nationale. La question vient devant le conseil municipal de Pessac, auquel s'étaient joints "les plus forts imposés de la commune".

"Considérant

"que par suite des revers de nos armées une partie de



la France est envahie;

"qu'en vue de repousser cette invasion, le gouvernement de la Défense nationale a appelé à la défense du pays la garde nationale et décrété la mobilisation du premier ban;

"que les communes ont le devoir de pourvoir avec leurs propres ressources aux nécessités de l'armement et de l'entretien de cette force essentiellement communale

"La ville de Pessac vote une somme de 34.000 francs pour l'emprunt" (†)

Par arrêté en date du 29 aout 1944, le commissaire de la République a prononcé la dissolution du conseil municipal nommé par le gouvernement de Vichy. Il est institué dans la commune un conseil municipal provisoire ainsi composé:

M. Marcade, maire; Bachelard Georges, Callède Félix, Cohé Roger, Dessauvages Jullien; Dignan Joseph; Dubois Maurice; Gitton Marceau, Tachaires Adrien.

Le nouveau conseil municipal s'est réuni pour la première fois le 1er octobre 1944.

Prenant la parole, M. Marcade a souhaité la bienvenue à ses collègues et les a remerciés d'avoir bien voulu accepter malgré la tourmente de l'heure présente, de travailler à l'administration de la ville de Pessac.

°  
°

Il y a des "trous" dans les archives municipales de Pessac. Par exemple, nous avons vainement cherché les registres

---



des procès-verbaux du conseil municipal pour la période allant de la Révolution à 1830. Par suite, nous ne pouvons donner ci-dessous qu'une liste incomplète des maires de Pessac:

17) u | Poujeau, maire provisoire, an VIII (17)  
De Léotard, maire 23 mai 1831  
Magoty, 28 novembre 1831- 19 octobre 1834  
Bourgailh, 5 aout 1838-1844  
Néron, aout 1847  
P. Inard, 10 septembre 1848  
Pomade, 28 novembre 1848-2 décembre 1851  
J. Rivereau, 16 mai 1852-1856  
Couture, 30 décembre 1863-27 mars 1866  
Bersat, 1868- 5 septembre 1870  
Clouzet Ferdinand, 21 octobre 1870 - 1873  
Boutin, 6 juillet 1874  
Clouzet Ferdinand, 11 février 1877  
Clouzet, 14 décembre 1884  
Causserouge, 17 février 1889  
Dignac, 18 novembre 1889-24 mai 1890  
Lemoine Herman, élu maire le 22 novembre 1890 <sup>1,</sup> était encore  
en fonctions le 20 février 1925  
Jean Cordier, 23 mai 1925-1928  
Roger Marcade, 2 mars 1929  
Georges Cordier, 1930- 26 mars 1935  
Roger Marcade, 21 septembre 1935 - 29 décembre 1940  
Joseph Montagne, 5 avril 1941  
Benoit Savot, 24 juillet 1943 - 15 juillet 1944  
Roger Marcade, 1er octobre 1944

(1) - Les dates qui accompagnent les noms des maires ne sont pas celles de la durée de leur mandat électif; ces dates sont



## C H A P I T R E VIII

### LES TRANSPORTS EN COMMUN

Au dix-huitième siècle, lorsqu'un particulier voulait se rendre à Pessac sans marcher, sans se fatiguer, il lui fallait utiliser soit un cheval, soit une chaise à porteur, soit encore une chaise roulante. Celle-ci était une sorte de voiturette à trois ou quatre roues à peu près semblable à celle dans laquelle, aujourd'hui, on ~~transporte~~ <sup>promène</sup> les infirmes ou les convalescents. ~~pour les voyages~~

C'est une chaise roulante qu'employa en 1755, pour aller à Pessac, le sieur Jacques Fraissinet, grand ouvrier de l'église Saint Michel de Bordeaux. Fraissinet devait rendre compte de ses dépenses "à Messieurs les syndics et grands ouvriers de la paroisse Saint Michel du 10 janvier 1754 au 31 décembre 1755".

Il écrivit sur son registre:

"28 décembre 1755, payé pour une "cheize roullante" pour aller à Pessac, avec M. Rauzan, notaire, pour reconnoitre le fief de Martin Baquey possédé par M. Marchand, prendre les nouvelles confrontations et faire reconnoitre ledit Sr Marchand.."

Les omnibus ont fait leur apparition à Bordeaux en 1827 en même temps qu'à Paris. Les journaux publièrent à ce sujet la

---

(1) - Archives départementales, Série G 2324, folio 11



note suivante:

"L'entreprise générale des voitures dites "omnibus" signale son entrée en service par un acte de bienfaisance qui mérite d'être connu: elle a versé dans la caisse de l'administration des pauvres secourus à domicile une somme destinée au soulagement de l'infortune...." (1)

Le mot omnibus se traduit, on le sait, par "voiture pour tous".

En 1831, le service des omnibus desservant la banlieue était ainsi fixé en ce qui concerne Pessac:

"Omnibus pour Pessac et Monteil: une voiture à huit places dans l'intérieur et trois sur le siège partira de Bordeaux tous les jours à sept heures du matin, et à trois heures de l'après midi, et de Monteil et Pessac à neuf heures du matin, et à six heures du soir. Le bureau est au café de la place d'Armes, au coin de la rue Ségur. Prix des places: 75 centimes" (2)

La rue Ségur est devenue la rue de Cursol et la place d'Armes est un des anciens noms de la place de la République.

Voici quel était, en 1870, le tarif des omnibus partant du bureau central à destination de Pessac: Pessac (barrière, aujourd'hui les boulevards) 20 centimes; Pessac (bourg) 40 centimes.

Ces voitures étaient d'une insuffisance ridicule vu les besoins croissants de la population. Celle-ci réclamait instam-

---

(1) - L'Indicateur, numéro du 2 octobre 1827

(2) - Almanach général du commerce de Bordeaux et du département de la Gironde pour l'an 1831



ment des moyens de transport plus nombreux, plus rapides, plus confortables. Satisfaction lui fut enfin donnée par la création des tramways suburbains. Ce fut un événement sensationnel.

Par sa pénétration en ville, par son prolongement à l'autre bout jusqu'à Gazinet, le tramway de banlieue provoqua un mouvement considérable de voyageurs. Il n'y avait plus de distance!..

Quelle joie pour les employés, les ouvriers, les journaliers travaillant à Bordeaux de pouvoir se rendre facilement dans la grande cité et de pouvoir le soir, la tâche achevée, regagner promptement le foyer familial, à Artiguemale, aux Echoppes, au bourg de Pessac, au Monteil, à l'Alouette!

Et quelle joie aussi pour les Bordelais ayant un bien à Pessac d'avoir toutes les commodités pour y aller passer les dimanches et jours fériés!

° ° °

Le quatrième chemin de fer construit en France fut celui de Bordeaux à La Teste. La première pierre en fut posée en août 1839 par le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, qui était de passage à Bordeaux avec son épouse.

L'inauguration de la ligne eut lieu, le 6 juillet 1841. La gare de départ ~~sur le boulevard de la Gare~~ occupait l'emplacement sur lequel s'élève à présent, à l'angle de la rue de Pessac et de la rue des Treuils, le *Tribunal militaire*. ~~le bâtiment de l'ancien conseil de guerre~~. Il y avait dix-neuf stations. La première était celle de la Médoquine, la seconde celle de Pessac, la troisième celle de St Médard, les quatrième et cinquième celles de Gazinet) *de* Tockoucau. *et*



Ce chemin de fer facilita les communications entre le métropole du sud-ouest et le bassin d'Arcachon et l'on vit, du jour au lendemain, se développer dans cette contrée la vie économique.

Le train, avant d'atteindre la gare de Pessac, franchissait sur un viaduc de 91 arches et de 930 mètres de long, le vallon séparant le coteau du Haut-Brion de celui de Pessac.

Un voyageur ayant effectué le parcours Bordeaux-La Teste - J.B. Couvé - composa un poème au sujet de cette randonnée ferroviaire. Un échantillon de sa lyre vaut d'être reproduit:

Nous marchons sur un viaduc  
Après la Médoquine.  
De Monsieur de Vergez le truc  
Est fameux, j'imagine.  
C'est un beau morceau,  
Il me place haut.  
Je règne sur l'espace.  
Je me fais l'effet,  
D'un roi, d'un préfet  
Qu'on laisse encore en place...



M. de Vergez, ingénieur, était le constructeur du chemin de fer de La Teste; il eut comme collaborateur Alphand, alors aspirant ingénieur et à qui Paris dut plus tard des transformations remarquables.

La voie ferrée Bordeaux - La Teste était solidement établie; aussi put-elle servir en totalité quand la nouvelle compagnie du Midi créée <sup>le</sup> 27 juillet 1853, s'en empara pour la prolonger de Lamothe à Bayonne, en 1854, et de La Teste à Arcachon en 1857.



## C H A P I T R E IX

### LA VIE SOCIALE ECONOMIQUE, INTELLECTUELLE.

Après l'armistice, en vue du relèvement de la France, on préconisa le retour à la terre. On engagea l'homme à revenir aux travaux champêtres.

Ces conseils étaient superflus pour les Pessacais qui n'avaient jamais quitté leur coin natal, ceux du moins qui n'étaient plus en âge de porter les armes.

Le Pessacais a toujours conservé ~~un goût du travail~~ le goût du travail, le désir de se rendre utile, ses principes d'ordre et d'économie. Ses belles qualités, il les déploie dans toutes les branches de l'activité humaine.

Sous Louis XV une entreprise industrielle s'était installée dans les landes dépendantes de la paroisse de Pessac. Sous Louis XVI, il y avait plusieurs établissements analogues sur le même point de la Gironde. La découverte de bancs de sable argileux-réfractaires et d'argile plastique amena la création de fabriques de briques et de tuiles.

La tuilerie de Canteranne a donné son nom à un quartier en bordure du chemin de la voie romaine.

Des ateliers divers se sont ouverts. A côté des industriels, des commerçants, des artisans, il y a les maraichers, les vigneron. Les maraichers apportent une attention constante à la venue de leurs produits.



Les vigneronns -~~gros~~ propriétaires ou petits récoltants prouvent aussi leur attachement au sol fécond.

Pour maintenir la haute réputation des crus qui ont rendu célèbre le nom de Pessac, les viticulteurs ne négligent aucun effort, aucun soin, aucune initiative. Leur oeuvre est digne d'admiration. Qui n'a remarqué en suivant le cours Galliéni - à droite et à gauche de ce cours - sur des croupes étendues ces magnifiques vignobles, d'une irréprochable tenue, le Haut-Brion, la Mission Haut-Brion, et plus loin, un peu après le bourg de Pessac, cet autre vignoble historique: le Pape Clément?

"Le rire est le propre de l'homme" disait Rabelais.

"Le vin dissipe la tristesse" chante Nelusko dans l' "Africaine". Pour faire éclater le rire, pour chasser la mélancolie, le curé de Meudon recommandait comme Nélusko, le jus de la treille. Venu dans notre contrée, Rabelais avait fort apprécié - il l'a écrit dans son ouvrage immortel "Gargantua" - les "vins de graves et les huîtres de Buch".

Sous la domination anglaise, Bordeaux faisait avec l'Angleterre un grand commerce de vins. A en croire P. Joseph Lacoste, un marchand de Bordeaux alla en 1362 vendre à Londres sa récolte des vins de Pessac. (1)

Etant fixé dans la capitale du Comtat-Venaissin, Clément V y avait fait connaître les vins de Bordeaux. C'est ainsi que dans les comptes de l'archevêché, sous l'année 1357 il y a cette note:

"Vendu pendant le séjour du rendant compte à Avignon



à quelques taverniers une pipe de vin de Pessac réservée in avellagio pour l'ouillage des vins de Graves, et un tonneau des vignes de Pessac, bu en partie par Pierre de La Mote et ses gens, et en partie appliqué à l'ouillage de 20 tonneaux de vins venant de La Réole".

Ouiller un vin, c'est remplir par du vin de même provenance celui qui a diminué dans un fût. En la circonstance, le nectar de Pessac était évidemment employé en Avignon, pour bonifier le Réolais...

Dans les mêmes comptes, s'échelonnant de 1361 à 1388, il est fait mention des journées de vendanges aux vignes de la manse de l'archevêché (lisez pape Clément). Trente deux femmes travaillaient à la cueillette du raisin. On donnait "à chacune 5 gros, plus la nourriture".

La journée d'homme pour couper du bois était de dix gros. (†).

Le 14 octobre 1600, il fut permis au commis à la recette des revenus de l'archevêché "de faire entrer en ville la vendange des vignes du Pape Clément". Cette permission était accordée par la jurade.

Le 6 février 1554 fut enregistrée une reconnaissance en faveur de la fabrique de Saint-Michel, pour une vigne sise à Pessac et soumise à une redevance du cinquième soit en vin, soit en raisin, livrable dans une cuve que la fabrique devait faire porter au bout de la dite vigne.

"Le 17 avril 1758, il y eut une gelée qui fit un grand



mal sur les bleds et sur les vignes, soit dans cette province (la Guienne), soit dans tout le Royaume. Et le 26 may suivant; une grêle tomba sur la paroisse de Pessac, Talence, Gradignan, Loygnan, Begle, en sorte que les pieds de vigne paroissent estre gasté pour deux ou trois ans" (f).

De nos jours, un viticulteur fait procéder, quand il lui plait, à la cueillette <sup>du</sup> ~~des~~ raisin. Il n'en était pas de même jadis. Il fallait attendre des ordres officiels, du moins pour la région de Bordeaux.

Ces ordres étaient donnés par les jurats. Ceux-ci fin septembre ou au début d'octobre chargeaient plusieurs habitants des Graves "de faire la visite des vignes pour s'assurer s'il était temps de vendanger". Dans l'affirmative, on faisait sonner la grosse cloche; à partir de ce moment, les propriétaires pouvaient faire venir dans leurs domaines respectifs les équipes de vendangeurs.

Le 5 octobre 1620, le sieur Martin Guiraud et trois ou quatre autres vigneronns furent chargés par les jurats d'aller voir si le raisin était mûr. Tous rapportèrent "qu'il falloit encore attendre huit jours".

Les jurats, faisant pleine confiance aux délégués, décidèrent de faire sonner la grosse cloche huit jours plus tard.

Des sanctions étaient prévues pour les propriétaires qui ramasseraient leur récolte avant d'y être autorisés.

Tillet écrit à ce propos: "Un bourgeois de Bordeaux s'étant donné la liberté de vendanger à Pessacq, avant la